

Paris,
le vendredi 18 septembre 2015

Émetteur : DDARH/Formations – Stéphane Marchewka, Tel : 01.45.38.81.99 - Télécopie : 01.45.38.81.74

Objet : Examens nationaux de Techniciens Décembre 2015 " Recensement des candidats"

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Les examens nationaux de Technicien (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Techniciens Agence Comptable et Gestionnaire Maitrise des risques) se dérouleront :

- pour les écrits : **les 1 et 2 décembre 2015**,
- pour les oraux : **les 15, 16, 17, et 18 décembre 2015**.

Inscription à l'examen :

La phase de recensement des candidats s'effectuera **jusqu'au mercredi 07 octobre 2015 inclus** (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss : www.ucanss.fr

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP, vous devez utiliser la session **CQP gestionnaire conseil décembre 2015** ou **CQP conseiller offres de services 2015**, et sélectionner l'option choisie.

Ces candidats doivent être obligatoirement déclarés à l'option Prem'ss.

La déclaration des candidats aux examens **D'Fi Retraite, Technicien Agence Comptable et GMR maladie, reste inchangée**.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case « néant » dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations saisies dans le logiciel gestion des examens relatives à vos candidats. En effet, les attestations nationales de réussite et les CQP sont édités à partir des éléments que vous enregistrez dans la base des candidats (nom, prénom et date de naissance).

Organisation des examens :

Les candidats sont répartis par les CRFP dans les centres d'examen, en regroupant les candidats d'une même ville dans un seul centre d'examen, même quand ils se présentent à des épreuves d'examen différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre de centres d'examen.

Le désistement d'un candidat doit être porté à la connaissance du Crfp de la

la région concernée et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves (le 24 novembre 2015), afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité, et les modalités de facturation.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, les collaborateurs de l'Ucanss se tiennent à votre disposition :

Stéphane Marchewka : 01 45 38 81 99, Jean-Claude Gémise : 01 45 38 81 95

email : examenstechniciens@ucanss.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Calendrier du déroulement des épreuves

